

Délibération du Conseil Municipal**D.2022-02****ACTE : 7.5.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 31 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE, MRS BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME LARONDE ET M CAM A M. PIERASCO en vertu de la loi N°2021-1465 du 10/11/2021

Excusés / Absents : MRS. BADO, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 26/01/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX CHAPELLE DE CARCES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de DETR déposée en 2021 pour les travaux de restauration de la Chapelle de Carcès. La demande est reconduite sur l'année 2022 pour les subventions de la Région et du Département. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de restauration s'élève à un montant de 17 360,15 € H.T. et qu'il est susceptible de bénéficier de subventions.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total de l'opération : 17 360,15 € HT,
- Subventions demandées :
 - Département 18 % = 3 124,00€ (1)
 - Région FRI 30 % = 5 208,00 € (2)
 - Etat 32 % = 5 556,00 € (3)
- Autofinancement communal : 20 % = 3 472,15 €

Cette opération sera réalisée sur le dernier trimestre 2021.

- (1) Demandé en 2021 : 3 472,03 € accordé 3 124,00 €
- (2) Demandé en 2021 : 5 208,05 € accordé 5 208,00 €
- (3) Demandé en 2021 : 5 208,05 € nouvelle demande 5 556,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à demander les subventions pour les travaux la mise en valeur du sol et la restauration du porche d'entrée de la chapelle de Carcès,
- **ADOpte** : le plan de financement,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING

